

Préavis N° 8

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF AU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017

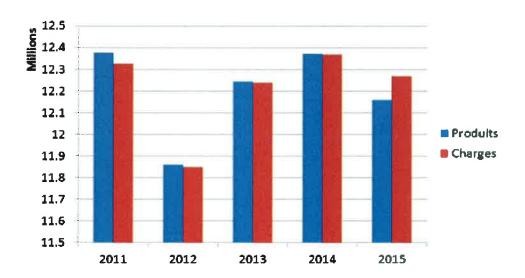
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci après, le budget de notre commune pour l'année 2017 qui se présente comme suit:

•	Excédent des charges	CHF	641'550.00
•			
•	Total des produits	CHF	10'607'500.00
•	Total des charges	CHF	11'249'050.00

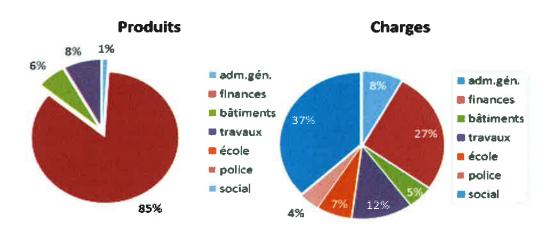
			<u>Charges</u>		Revenus
1	Administration générale	CHF	1'160'050.00	CHF	71′900.00
2	Finances	CHF	2'680'100.00	CHF	9'247'800.00
3	Domaines et bâtiments	CHF	566'350.00	CHF	678'700.00
4	Travaux	CHF	1'118'500.00	CHF	591'000.00
5	Instruction publique et cultes	CHF	939'450.00	CHF	0.00
6	Police	CHF	526'650.00	CHF	18'100.00
7	Sécurité sociale	CHF	4'257'950.00	CHF	0.00
		CHF	11'249'050.00	CHF	10'607'500.00
Excédent des charges CHF 641'550.0					641'550.00
		CHF	11'249'050.00	CHF	11'249'050.00

Produits et charges

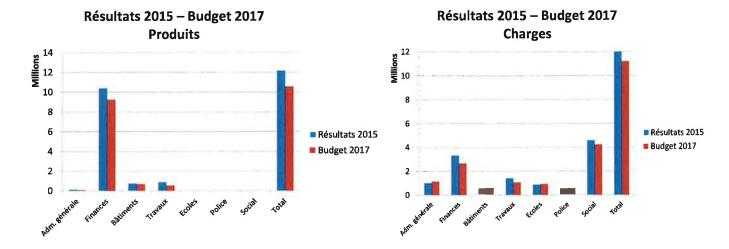


Depuis 2011, les charges ont toujours été légèrement inférieures aux produist sauf en 2015, et ce malgré des charges bien contenues. En revanche, les produits présentent un recul assez important.

2015



A souligner l'importance des impôts dans les produits. Dans les charges, environ 75% sont dévolus au social, à la péréquation, à l'école et à la police. Il ne nous reste donc que 25% pour la Commune.



Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif (Château) sont de 200'000 CHF.

Si l'on considère les charges, celles-ci diminuent aussi bien par rapport au budget 2016 (- 600'000 CHF) qu'aux résultats 2015 (- 20'000 CHF).

Quant aux revenus, ils diminuent également par rapport au budget 2016 (- 1'200'000 CHF) et aux résultats 2015 (- 1'600'000 CHF).

Le budget 2017 confirme la tendance à la baisse des entrées fiscales alors que les charges sont bien contenues.

En analysant les différences importantes entre le budget 2017 et les résultats 2015, l'on constate :

Résultats 2015 - Budget 2017

•	120.3112	Tél. analogique en numérique
•	140.3526.005	DISREN + 1 point d'impôt
	350.3141	Centre village (citerne, fenêtres, toit)
	351.3185.002	Honoraires cas Zumberi
•	355.3141	Peinture école
•	430.3142.002	Aménagement trottoir giratoire rte St Cergue
	450.3188.100	Partic. déchetterie intercommunale
	452	Nouveau compte déchets spéciaux
	460	ce compte doit être équilibré (canton)
	5	Montants imposés
	710.3625 et 3654	Montants imposés
	720	Montants imposés

Décision

En conclusion,

vu

: le préavis municipal N° 8

vu

: le rapport de la Commission des Finances

attendu

: que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Serge Schmidt

d'accepter le budget pour l'année 2017 tel qu'il vous est présenté

Pour la Municipalité :

Municipale responsable :

Denise Rudaz

Le Syndic : La Secrétaire :

Catherine Gandolfi

Annexe